



## Conflit de couple

-----  
Par rorodoudou

bonjour,

Merci de bien vouloir m'eclaircir, nous avons 30 ans de vie commune mariée il y a 14 ans sous contrat, nous avons 3 enfants majeurs actuellement nous avons créés des entreprises, une maison( dont le terrain est a son nom) et dont je paie l'un des crédits, tout est à son nom, pour cause de protection en cas de saisie me disait t il!!! depuis quelque temps il me harcèle moralement et verbalement cest trop frequent je suis en deprime; j'ai besoin de conseil juridique; ma question est la suivante: si je laisse le domicile serai je à tort ! peux t il faire une poursuite pénale contre moi! serait il mieux de faire un divorce avec consentement mutuel pour ne pas partir les mains vides  
merci de votre retour  
cordialement  
roseline

-----  
Par Sassou

Bonjour rorodoudou,

Je suis désolée pour ce qui t'arrive, si tout est à son nom et que tu paies le crédit de la maison, tu dois je pense prouver que tu paies en partie la maison, ne lui laisse pas le domicile, sans rien, il doit te rembourser les sommes versées. Je pense que tu dois contacter un avocat, il sera à même de répondre à tes questions, et te trouver une solution, je connais maître Maître Véronique LAUSIN voici son site [url=<http://www.avocat-lausin.com/>]http://www.avocat-lausin.com/ [/url] et son num : 03 27 86 43 68.

Contacte là rapidement.

Bon courage.